

## **Fin des travaux d'assainissement de la Montagne du Droit**

**Les travaux d'assainissement de la Montagne du Droit sont sur le point de se terminer. La dernière étape se déroulera la semaine prochaine. Elle nécessitera l'interruption de la circulation sur la route de Mont-Soleil mardi 2, jeudi 4 et vendredi 5 mai.**

Après la pose de filets de protection à l'est de la ligne du funiculaire, la sécurisation de blocs de pierre et des opérations de minage, il s'agit d'effectuer des travaux de purge et de nettoyage du talus situé entre la route et les filets. L'abattage d'arbres et d'arbustes est également prévu.

Afin que ces différentes opérations puissent être effectuées dans de bonnes conditions et que la sécurité puisse être garantie, la route de Mont-Soleil sera fermée selon les horaires suivants: mardi 2 et jeudi 4 mai entre 08h30 et 17h00; vendredi 5 mai entre 8h30 et 16h30. Durant les trois jours la route restera fermée sans interruption à midi.

Une signalisation de circonstance sera mise en place. Chacun est prié de s'y conformer. De plus, afin d'éviter tout accident, la prudence et les égards restent de mise à l'approche du chantier. La Municipalité de Saint-Imier remercie les riverains et les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension.

## **Nonagénaire**

Le 20 avril dernier, Francis Daetwyler, conseiller municipal, et Yanick Courvoisier, chef du Service administration générale et police, se sont rendus au home la Roseraie pour célébrer le 90<sup>ème</sup> anniversaire Mme Madeleine Blaser. Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

## **Geste bancaire apprécié**

C'est avec une profonde gratitude que les membres du Conseil municipal imérien ont pris connaissance de la décision de l'assemblée générale de la Caisse d'Épargne CEC SA d'attribuer aux communes municipales et bourgeoises actionnaires un don de 169'981 francs. La municipalité de Saint-Imier a pour sa part reçu 28'865 francs, à faire valoir sur ses charges en matière de prévoyance sociale.

Le Conseil municipal adresse ses plus vifs remerciements à la Caisse d'Épargne pour son geste fort apprécié. Ce montant a été affecté au subventionnement du coût des traitements des dentistes scolaires, service qui est maintenu à Saint-Imier bien que la tâche ne soit plus obligatoire pour les communes.

(cm)

Saint-Imier, le 26 avril 2017